



Communiqué : Dossier de presse

Date : Mercredi 8 mars 2023
Embargo 09.00 heures

Le rapport de gestion 2022 du Conseil fédéral est adopté

Le Conseil fédéral a adopté son rapport de gestion 2022. Y sont proposés une vue d'ensemble des objets prévus, ainsi que des explications sur les écarts par rapport aux objectifs et sur les principaux objets non prévus. Parmi les points forts de l'année dernière figurent diverses stratégies : le Conseil fédéral a ainsi adopté la stratégie Suisse numérique, la stratégie pour le développement de la qualité dans l'assurance-maladie et la stratégie Amériques 2022-2025. Il a aussi adopté différents messages sur des sujets comme la fiscalité, les douanes, l'économie, la santé, les migrations, l'environnement, le climat et la sécurité.

Pour la législature 2019 à 2023, le Conseil fédéral s'est fixé trois lignes directrices : 1) la Suisse assure durablement sa prospérité et saisit les chances qu'offre le numérique ; 2) la Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale ; 3) la Suisse assure la sécurité, s'engage pour la protection du climat et des ressources naturelles et agit en partenaire fiable sur le plan international. Les objectifs et les mesures présentés dans le rapport de gestion 2022 s'articulent autour de ces lignes directrices.

Ligne directrice 1 : prospérité, numérisation et développement durable

Finances. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la réduction de l'endettement lié au coronavirus. La dette supplémentaire résultant des importantes dépenses extraordinaires destinées à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sera résorbée au moyen d'excédents de financement à venir. Cette mesure permet d'éviter la mise en place d'un programme d'allègement budgétaire ou de hausses d'impôts.

Marchés financiers. Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur la finance numérique. Il voit dans la numérisation des marchés financiers un grand potentiel pour la place économique suisse et a défini dans son rapport douze champs d'action assortis de mesures spécifiques. Il a en outre pris connaissance de l'évolution et des perspectives de la finance ouverte en Suisse et a publié des objectifs en la matière. La finance ouverte offre de nouveaux modèles d'affaires puisqu'elle permet, conformément aux souhaits des clients, d'échanger des données financières via des interfaces standardisées et sécurisées.

Banques. Le Conseil fédéral a adopté des modifications de l'ordonnance sur les liquidités. La révision proposée vise à garantir que les banques d'importance systémique détiennent suffisamment de liquidités pour encaisser les chocs et couvrir leurs besoins en cas

d'assainissement ou de liquidation. Par ailleurs, le Conseil fédéral a mis en vigueur la modification de la loi et de l'ordonnance sur les banques. Le but était d'inscrire dans la loi les dispositions relatives à l'insolvabilité bancaire et de renforcer la garantie des dépôts.

Fiscalité. Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur la taxe au tonnage. Le projet de loi prévoit que les bénéfices provenant de l'exploitation de navires de mer pourront à l'avenir être imposés de manière forfaitaire à partir de la jauge nette (capacité de chargement) des navires. Pour les domaines centraux, le projet s'appuie sur les régimes de taxation au tonnage utilisés dans l'Union européenne, ce qui permet d'éviter que la Suisse ne soit préférentielle. Le Conseil fédéral a en outre adopté le message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac, laquelle prévoit une imposition des liquides utilisés pour les cigarettes électroniques. Enfin, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur l'imposition individuelle. Le projet vise, d'une part, la création d'incitations au travail aussi fortes que possible pour les personnes qui gagnent le revenu secondaire au sein du couple et, d'autre part, la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes. En imposant individuellement les personnes, qu'elles soient mariées ou pas, le projet doit permettre de dissocier charge fiscale et état civil.

Fiscalité internationale. Le Conseil fédéral a adopté le message sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises. Il propose une modification de la Constitution pour mettre en œuvre le projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique. Un impôt complémentaire doit permettre de garantir l'imposition minimale voulue. Il sera limité aux grands groupes d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires mondial d'au moins 750 millions d'euros et qui, dans un ou plusieurs pays, n'atteignent pas le taux d'imposition minimal de 15 %. Puisqu'il revêt la forme d'un impôt fédéral, cet impôt donnera satisfaction au niveau international.

Douanes. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision totale de la loi sur les douanes. La modification des bases légales vise à harmoniser l'exécution des tâches de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) ainsi qu'à augmenter l'efficacité des processus à la frontière grâce à une numérisation complète. L'objectif est d'uniformiser et de simplifier toutes les procédures de perception des redevances menées par l'office. Le Conseil fédéral a aussi adopté le message concernant la modification de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds et le crédit d'engagement pour le financement d'un nouveau système pour la perception de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations.

Personnel. Le Conseil fédéral a approuvé le schéma directeur concernant les nouveaux environnements de travail. Celui-ci s'applique aux surfaces de bureaux de l'administration fédérale civile, à l'exclusion des postes de travail liés au site ou à la production. Il remplace le schéma 2024 et s'appliquera à la période 2025-2036. Le Conseil fédéral a aussi mis en vigueur une modification de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération. L'administration fédérale pourra désormais déroger à certaines dispositions du droit du personnel dans le cadre de projets pilotes de durée limitée.

Économie. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises. Un cadre général favorable à l'activité économique passe par une réglementation efficace et mesurée. Avec cette loi, le Conseil fédéral propose différentes mesures ciblées qui permettront d'alléger la bureaucratie.

Données et statistiques. Le Conseil fédéral a adopté la stratégie de la Confédération en matière de science des données. Celle-ci expose comment l'administration fédérale doit à l'avenir utiliser la science des données, quels objectifs elle poursuit en le faisant et quelles mesures s'imposent pour accélérer, cibler et coordonner le recours à la science des données.

Numérisation. Le Conseil fédéral a été informé des résultats d'une évaluation que la Chancellerie fédérale a réalisée sur ce thème. Il en ressort que la nouvelle organisation est adaptée à la transformation numérique de l'administration fédérale et qu'elle fonctionne. Afin d'optimiser cette organisation, l'ordonnance sur la transformation numérique et l'informatique doit être légèrement modifiée. Le Conseil fédéral a en outre adopté la nouvelle stratégie

« Suisse numérique ». Pour 2023, les thèmes prioritaires seront les suivants : une législation favorable à la numérisation, la numérisation du système de santé et la souveraineté numérique.

Géoinformation. Le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur la mensuration officielle. Le financement de celle-ci est redéfini. Cette modification était nécessaire, car le Parlement avait modifié en 2021 les bases de financement dans la loi sur la géoinformation.

Protection des données. Le Conseil fédéral a décidé que la loi sur la protection des données, totalement révisée, et les dispositions d'exécution inscrites dans les nouvelles ordonnances sur la protection des données et sur les certifications en matière de protection des données entreraient en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Cette nouvelle réglementation permettra d'assurer une meilleure protection des données personnelles.

Communication internationale et rayonnement extérieur. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la demande de crédit pour la participation de la Suisse à l'exposition universelle 2025 à Osaka (Japon). Le plafond des dépenses pour la présence de la Suisse s'élève à 17,6 millions de francs.

Formation et recherche. Le Conseil fédéral a adopté un message concernant l'adhésion de la Suisse à six réseaux européens d'infrastructures de recherche. L'objectif est de permettre aux chercheurs établis en Suisse d'y participer activement et de ne pas être pénalisés par rapport à leurs homologues européens. Outre les mesures transitoires, le Conseil fédéral a approuvé d'autres mesures (dites complémentaires) visant à élargir et renforcer la dimension internationale des activités de recherche et d'innovation que la Suisse mène à un niveau d'excellence. Il s'agit de lancer des programmes bilatéraux et multilatéraux de coopération en matière de recherche, ainsi qu'une initiative nationale pour la science quantique. Le Conseil fédéral s'efforce en outre toujours de trouver une solution pour que la Suisse puisse rapidement être associée à « Horizon Europe ». Par ailleurs, le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale. Il a aussi décidé de faire en sorte que la Suisse puisse participer à Copernicus, le programme d'observation de la Terre de l'Union européenne, pour la période 2021-2027. Enfin, il a adopté l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation.

Transports. Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et sur la perspective RAIL 2050. Il souhaite continuer de renforcer le rail à long terme. Il a en outre ouvert la consultation relative à la modification de la loi sur les Chemins de fer fédéraux. Le projet vise, d'une part, à renforcer la capacité d'investissement des CFF et à clarifier les instruments de financement mis à leur disposition par la Confédération et, d'autre part, à assurer l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire en garantissant des liquidités suffisantes pour le fonds d'infrastructure ferroviaire. En outre, le Conseil fédéral a décidé de mettre en consultation deux variantes de perfectionnement des conditions cadre pour le transport de marchandises en Suisse. Il entend ainsi tenir compte des objectifs énergétiques et climatiques, ainsi que de l'importance du transport ferroviaire pour la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse. Enfin, le Conseil fédéral a fixé, lors d'une discussion, les jalons pour une taxe sur les voitures électriques à mettre en place d'ici 2030 étant donné que ces véhicules échappent aux impôts sur les huiles minérales. Cette taxe contribuera au financement durable des infrastructures de transport.

Ligne directrice 2 : cohésion nationale et coopération internationale

Culture. Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à l'adaptation de l'ordonnance sur le cinéma et à la nouvelle ordonnance sur l'obligation de respecter des quotas européens et d'investir dans la création cinématographique suisse. Ces ordonnances règlent l'enregistrement des entreprises, la remise de rapports ainsi que les exceptions aux obligations d'investir et de respecter des quotas. Elles définissent également la procédure et les types d'investissements imputables qui devront être effectués en Suisse.

Familles. Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} février 2023 l'entrée en vigueur de la prorogation de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants et adopté les modifications des ordonnances. La Confédération continuera ainsi à encourager la création de places d'accueil pour les enfants pour permettre aux parents de mieux concilier leur vie familiale avec une activité professionnelle ou une formation.

Langues. Le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur les langues qui permettra de mieux cibler et de mieux coordonner les mesures de soutien.

Social. Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la numérisation dans le régime des allocations pour perte de gain. Ce système numérique remplacera les actuels formulaires papier, avec leur complexité et leur lot d'erreurs. Cela permettra d'améliorer la qualité des données et d'accélérer la procédure aboutissant au versement des prestations. Le Conseil fédéral a aussi ouvert une consultation concernant une révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage. Les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail visent à pallier un recul temporaire des activités et à préserver des emplois. Toutefois, lorsque les formateurs sont touchés par une telle réduction, les apprentis risquent de ne plus pouvoir bénéficier d'un encadrement adéquat. La modification de la loi permettra d'éviter cet effet indésirable.

Gestion de la crise du COVID-19. Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur l'évaluation de la gestion de crise de l'administration fédérale pendant la 2^e phase de la pandémie de COVID-19. Il a accepté les treize recommandations formulées dans le rapport et chargé les départements et la Chancellerie fédérale de les mettre en œuvre. La future organisation de la gestion de crise de l'administration fédérale, la coordination au sein du système fédéral et l'institutionnalisation du conseil scientifique aux décideurs politiques sont les grands axes du rapport.

Santé. Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers (1^{re} étape de la mise en œuvre). Le Conseil fédéral veut remédier à la pénurie de personnel soignant en renforçant massivement la formation. La Confédération et les cantons prévoient de dépenser jusqu'à un milliard de francs sur une période de huit ans.

Accès aux soins. Le Conseil fédéral a adopté le message sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts (2^e volet). Le but est de réduire la quantité de prestations non justifiées d'un point de vue médical et de freiner la hausse des coûts dans l'assurance de base. En outre, le Conseil fédéral a mis en vigueur au 1^{er} janvier 2023 la loi fédérale sur la transmission de données des assureurs dans l'assurance obligatoire des soins et la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (mesures restantes visant à freiner la hausse des coûts - paquet 1a) et a adopté la modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie. Les assurances-maladie savent à présent clairement quelles données elles doivent transmettre à l'OFSP, sous quelle forme et dans quel but. Enfin, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie pour le développement de la qualité dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins. Celle-ci a pour but d'améliorer de manière continue la qualité des prestations.

Politique extérieure. Le Conseil fédéral a adopté la Stratégie Amériques 2022-2025. Les réalités, sur le double continent, varient selon les régions, tout comme les intérêts pour la Suisse. La stratégie définit donc différentes priorités géographiques et, pour chacune d'elles, des objectifs et des mesures appropriées. Le Conseil fédéral a aussi adopté une stratégie de maîtrise des armements et de désarmement pour les années 2022-2025. Il estime essentiel que

l'architecture internationale de maîtrise des armements et de désarmement soit préservée et développée. Parallèlement, il veut renforcer le positionnement de la Suisse dans de nouveaux domaines comme le cyber-espace et l'espace extra-atmosphérique.

État hôte et Genève internationale. Le Conseil fédéral a décidé de solliciter une enveloppe de 130 millions de francs, pour la période 2024-2027, pour les travaux de trois centres sis à Genève : le Centre de politique de sécurité (GCSP), le Centre international de déminage humanitaire (GICHD) et le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF).

Nations unies. Le Conseil fédéral a discuté et décidé des thèmes que la Suisse mettrait en avant pour la période où elle siègera au Conseil de sécurité des Nations unies. Les Commissions de politique extérieure ont été consultées avant que ces priorités ne soient définitivement adoptées. La Suisse entend s'engager en particulier pour une paix durable, pour la protection de la population, pour plus d'efficacité et pour la sécurité climatique.

Droits de l'homme. Le Conseil fédéral a adopté le 4^e rapport de la Suisse établi en vue de l'Examen périodique universel, qu'il a dû présenter en octobre au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Cet examen est un outil important, au niveau international, pour le suivi de l'évolution des droits de l'homme dans le monde.

Coopération internationale et développement. Le Conseil fédéral a décidé de soutenir la Banque mondiale dans la lutte contre la pauvreté et la reconstruction durable après la crise du COVID-19. La Suisse contribuera à raison de 725 millions de dollars à la 20^e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale. Les fonds seront utilisés dans les 74 pays les plus pauvres du monde et contribueront à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. En outre, le Conseil fédéral a créé une nouvelle base légale pour la société financière de développement de la Confédération (SIFEM) et a transmis le message relatif à ce projet au Parlement. SIFEM investit, par des prises de participation ou des prêts, dans des PME à croissance rapide de pays en développement ou émergents. Elle contribue ainsi à créer des emplois et à réduire la pauvreté. Les destinataires des investissements reçoivent en outre le soutien dont ils ont besoin pour être à même de respecter les normes internationalement reconnues en matière sociale, environnementale et climatique, ainsi que dans le domaine de la responsabilité des entreprises.

Politique européenne. Le Conseil fédéral a approuvé le projet de rapport « État actuel des relations Suisse-UE » qui doit être soumis aux Commissions de politique extérieure pour consultation.

Ligne directrice 3 : Sécurité au sens large, protection du climat et des bases naturelles de la vie

Migration. Le Conseil fédéral a décidé de demander au Parlement un nouveau crédit d'engagement pour l'encouragement de l'intégration par la Confédération. Il souhaite continuer à soutenir l'intégration des étrangers entre 2024 et 2027 à hauteur de 248,8 millions de francs. Il a aussi adopté un message relatif à une modification de la loi sur les étrangers et l'intégration afin de soutenir financièrement les cantons qui gèrent, en situation extraordinaire, des structures temporaires d'hébergement pour les étrangers renvoyés sans décision formelle.

Terrorisme. Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme, qui concrétise les mesures préventives prévues par la loi éponyme. Celle-ci a donc pu entrer en vigueur le 1^{er} juin 2022. Elle permet à la police de recourir à des mesures préventives pour contrer à temps les personnes représentant une menace terroriste.

Blanchiment d'argent. Le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2023 l'entrée en vigueur de la révision de la loi et de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent. La révision renforce le dispositif permettant à la Suisse de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et tient compte des principales recommandations du rapport d'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière (GAFI). Elle prévoit des mesures pour les intermédiaires financiers en ce qui concerne la vérification de l'ayant droit économique et de l'actualité des données des clients ainsi que la communication de soupçons de blanchiment.

Sécurité. Le Conseil fédéral a approuvé un rapport complémentaire au Rapport sur la politique de sécurité 2021. Le texte présente les possibilités de développer la coopération en matière de sécurité et de défense en Europe, concrètement avec l'OTAN et l'UE. Il traite aussi des enseignements militaires tirés de la guerre en Ukraine et des conséquences pour le développement des capacités de l'armée. Par ailleurs, le Conseil fédéral a adopté le message sur l'armée 2022. Il demande au Parlement des crédits d'engagement de 6,035 milliards de francs pour de nouveaux avions de combat de type F-35A et de 1,987 milliard pour un système de défense sol-air de longue portée de type Patriot. Ces deux systèmes ont été jugés les plus efficaces et les moins onéreux parmi ceux évalués. Les 36 nouveaux avions de combat remplaceront nos 25 F-5 Tiger et nos 30 F/A-18 Hornet. Outre les crédits pour les nouveaux moyens de protection de la population contre les menaces venant du ciel, le Conseil fédéral propose l'achat de matériel militaire, comme dans les messages antérieurs sur l'armée. Par ailleurs, il a adopté le message relatif au crédit d'engagement pour l'élimination des munitions se trouvant encore dans l'ancien dépôt de Mitholz. Il demande au Parlement d'approuver la somme de 2,59 milliards de francs prévue pour mener à bien ce projet. L'objectif du Conseil fédéral est de créer un cadre permettant à la population de Mitholz d'entrevoir un avenir à la fois sûr et prospère.

Énergie. Le Conseil fédéral a approuvé le scénario-cadre 2030/2040, qui doit servir de base à la prochaine planification du réseau d'électricité. Le scénario-cadre décrit dans trois scénarios l'éventail des développements probables dans le secteur de l'énergie d'ici à 2030 et 2040. Par ailleurs, le Conseil fédéral a modifié différentes ordonnances dans le domaine de l'énergie et les a mises en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Le train de révision élargit les instruments d'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables. Enfin, le Conseil fédéral a mis en consultation une modification de la loi sur l'énergie. Actuellement, les procédures pour construire de grandes installations hydroélectriques ou éoliennes sont souvent longues. Or de tels projets sont très importants pour la production suisse d'électricité, raison pour laquelle le Conseil fédéral souhaite une procédure plus rapide. Il propose donc de simplifier les procédures de planification et d'autorisation auxquelles sont soumises les installations de production d'énergie éolienne et hydraulique les plus importantes et de les alléger sans rien sacrifier de la protection de la nature, de l'environnement ou des monuments

Agriculture. Le Conseil fédéral a adopté le premier train d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable et l'a fait entrer en vigueur en grande partie au 1^{er} janvier 2023, en même temps que les modifications de la loi sur l'agriculture auxquelles il se rapporte.

Ainsi, une première partie de l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » est mise en œuvre. Grâce aux nouvelles dispositions prévues, l'environnement sera mieux protégé contre les effets des produits phytosanitaires et des excédents d'éléments fertilisants.

Environnement. Le Conseil fédéral a approuvé le rapport Environnement Suisse 2022. La Suisse réalise des progrès notables dans de nombreux domaines environnementaux. Mais l'environnement subit toujours de fortes pressions. Les changements climatiques, le déclin de la biodiversité et la surexploitation des ressources naturelles sont les défis les plus importants. Une gestion plus durable de la mobilité, du logement et de l'alimentation offre des opportunités à l'économie, à la science et à la société. Le Conseil fédéral a aussi adopté, à l'intention du Parlement, le message relatif à un crédit d'engagement en faveur de l'environnement mondial pour la période 2023-2026. La Suisse devrait y consacrer 197,75 millions de francs de 2023 à 2026.

Durabilité. Le Conseil fédéral a adopté le deuxième rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Grâce à la qualité de son système éducatif, de ses services de santé et de ses infrastructures, ainsi qu'à sa compétitivité, la Suisse est bien placée pour réaliser les objectifs de l'agenda. Le deuxième rapport national admet toutefois que des mesures supplémentaires sont nécessaires, notamment en ce qui concerne les thèmes prioritaires de la Suisse et plus particulièrement les modes de consommation et de production durables, le climat, l'énergie, la biodiversité, ainsi que l'égalité des chances et la cohésion sociale.

Climat. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur le CO₂ pour la période 2025-2030. Ce projet doit permettre de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et, ainsi, d'atteindre l'objectif climatique fixé pour cette date. En outre, le Conseil fédéral a adopté une révision de l'ordonnance sur le CO₂ et l'a mise en vigueur en partie au 1^{er} juin 2022 et en partie au 1^{er} janvier 2023. Cette révision permet d'éviter un vide réglementaire jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision totale de la loi sur le CO₂, en 2025. Outre l'objectif de réduction de la Suisse, elle reconduit également les instruments essentiels de protection du climat jusqu'à fin 2024. Enfin, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance d'exécution relative au rapport des grandes entreprises suisses sur les questions climatiques et en a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. La transparence des grandes entreprises au sujet des incidences de leur activité sur le climat est essentielle au bon fonctionnement des marchés et à la durabilité climatique du secteur financier.

Cybersécurité. Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi sur la sécurité de l'information au sein de la Confédération. Le projet crée les bases légales nécessaires à l'obligation de signaler pour les exploitants d'infrastructures critiques et définit les tâches du Centre national pour la cybersécurité (NCSC), qu'il institue comme guichet unique de signalement des cyberattaques. En outre, le Conseil fédéral a décidé que le NCSC deviendrait un office fédéral et qu'il serait rattaché au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.